



En quelques lignes...

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées



N°2 - Juillet 2016

Le label Ville Vivez Bougez

Une démarche innovante d'accompagnement des communes pour la promotion de l'activité physique comme facteur de santé.

Promouvoir la santé par la pratique d'une activité physique efficace est une démarche volontariste portée par la DRJSCS. Celle-ci implique pour réussir que les différents échelons du territoire (commune, communauté d'agglomération ou communauté de communes...) soient pleinement associés à sa mise en œuvre. C'est pourquoi, depuis 2009, la DRJSCS accompagne les collectivités locales qui souhaitent mettre en place des activités sportives exemplaires grâce à un processus de labellisation intitulé Ville Vivez Bougez.



LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Les structures éligibles (communes, agglomérations, métropoles, communautés de communes, communautés d'agglomérations et pays) font acte de candidature auprès de la DRJSCS. Le dossier de candidature est supervisé à la fois par la DRJSCS et la DDCS/PP concernée.

Le label Ville Vivez Bougez s'inscrit dans une démarche de qualité qui s'appuie sur 3 processus successifs de mise en œuvre : labellisation, développement, renouvellement, faisant l'objet de procédures de suivi multiples.

En ce sens, toute structure labellisée ou désireuse de l'être, doit faire preuve de détermination, d'autonomie et d'initiatives pour mener les actions inscrites ou non au répertoire du label.

■ Un contexte national de promotion de l'activité physique comme vecteur de santé

La pratique d'une activité physique est une des orientations phares de la politique de santé publique fixée par le gouvernement. Elle est intégrée dans de nombreux plans nationaux (plan national nutrition santé, plan obésité, plan national bien vieillir, plan national de prévention par l'activité physique et sportive).

Le label Ville Vivez Bougez intègre donc parfaitement le plan régional sport santé bien-être défini par l'instruction DGS/DS/DGCS 2012/434 du 24 décembre 2012, relative à la mise en œuvre opérationnelle des mesures visant à promouvoir et développer la pratique des activités physiques et sportives comme facteur de santé publique. http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36363.pdf

■ Le label Ville Vivez Bougez, une main tendue aux collectivités

Le label Ville Vivez Bougez a pour objectif général d'impulser et d'accompagner des actions sport et santé auprès de publics cibles résidant sur le territoire d'une commune ou d'une communauté de communes.

Les actions mises en place dans le cadre de ce label ciblent prioritairement :

- les enfants entre 0-5 ans et 6-11 ans,
- les personnes atteintes de maladies chroniques,
- les personnes en situation de handicap,
- celles en surcharge pondérale,
- et celles en perte d'autonomie.

Les actions Ville Vivez Bougez se donnent pour objectifs de :

- 1 - favoriser la mise en place d'activités physiques et sportives adaptées aux publics cibles ;
- 2 - promouvoir les actions inscrites dans le cadre du label ;
- 3 - développer les compétences des intervenants en activité physique et sportive ;
- 4 - promouvoir le label auprès de la population du territoire ;
- 5 - créer un réseau des villes labellisées.

■ Un dispositif cohérent d'actions

Il existe 3 types d'actions (information, intervention et formation) à mettre en place avec ou sans partenariat. La collectivité se doit de réaliser au minimum une action de type « information » et une action de type « intervention » durant sa 1^{ère} année de labellisation. En ce qui concerne la formation, la direction régionale propose une offre variée pour les agents territoriaux, les élus, les médecins du territoire...

L'existence de plusieurs types d'actions pouvant faire l'objet d'une labellisation permet à chaque collectivité de choisir de manière efficace et progressive, et en fonction de ses moyens, sa stratégie de développement.

<http://languedoc-roussillon-midi-pyrenees.drjscs.gouv.fr/spip.php?article946>



ZOOM sur ...

Le label Ville Vivez Bougez déployé par la DRJSCS sur l'ex-territoire Languedoc-Roussillon

Le label Ville, Vivez, Bougez permet de diffuser les dispositifs de santé publique pilotés par la DRJSCS, à partir du développement d'activités physiques multiples intégrées dans le plan régional sport santé bien-être.

A titre d'exemple, la ville de Sète a été labellisée le 25 juin 2015. Le programme Onco'sport a démarré le 6 mai 2016. En septembre 2016, la collectivité va installer le dispositif Bougez sur ordonnance. Enfin, elle envisage d'adhérer à l'engagement Bougez en entreprise et ainsi de promouvoir l'activité physique auprès des agents territoriaux.

A ce jour, 20 communes ou communautés de communes sont labellisées :

Castelnaudary (11), Frontignan (34), Jacou (34), La Grande Motte (34), La Margeride Est (48), Le Soler (66), Nasbinals (48), Pays Viganais (30), Rochefort du Gard (30), Saint Jean de Védas (34), Saint Privat des Vieux (30), Sauve (30), Sète (34), Vias (34). D'autres territoires sont en cours de labellisation : Agde, Carcassonne, Mende, Narbonne...



Photo - Sylvie Miquel - Ville de Sète

Remise du label par la directrice régionale adjointe de la DRJSCS à Sète, le 25 juin 2015



Photo - Dominique Warck

Remise du label par le directeur régional de la DRJSCS à Nîmes, le 19 avril 2013

LE PLAN NATIONAL NUTRITION-SANTÉ-COLLECTIVITÉS ACTIVES déployé par l'ARS Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées

En partenariat avec l'ARS, la DRJSCS soutient également la mise en œuvre du plan national nutrition santé, PNNS, en incitant les collectivités actives (villes, communautés de communes, communautés d'agglomération et conseils départementaux) à soutenir des projets portant sur les déterminants d'une nutrition favorable à la santé : alimentation équilibrée, pratique d'une activité physique au quotidien, prévention de la sédentarité et prévention du sommeil. A ce jour, 35 villes de la région, 4 communautés de communes et 1 département, le Gers, ont signé la charte des collectivités actives impliquées dans le plan régional nutrition santé.

Ces activités ciblent particulièrement les mères et les jeunes enfants, les enfants et les adolescents, les personnes

vulnérables (personnes précaires, personnes en insertion, personnes handicapées...)

Un appel à projets alimentation, activité physique, précarité a été lancé en mai 2016 par l'ARS en partenariat avec la DRJSCS pour développer ce type de projets :

<http://www.ars.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.sante.fr/Appel-a-projets-collectivites.190237.0.html>

Complémentaire du label Ville Vivez Bougez, le dispositif national santé-nutrition piloté par l'ARS est appelé à conjuguer son action dans le cadre de la politique régionale sport santé bien-être mise en place avec les collectivités locales, volontaires, de la nouvelle région.



LES CORRESPONDANTS EN RÉGION

Coordonnées des référents régionaux et départementaux label Ville Vivez Bougez à la DRJSCS

Référent régional site de Montpellier	DRJSCS	Olivier COSTE (médecin conseil)	olivier.coste@drjscs.gouv.fr
--	--------	------------------------------------	------------------------------

Correspondants départementaux

Aude	DDCSPP	Sylvain CRISMANOVICH (professeur de sport)	sylvain.crismanovich@sante.gouv.fr
Gard	DDCS	Francis MARCHAL (professeur de sport)	francis.marchal@sante.gouv.fr
Hérault	DDCS	Yves OLRYS (professeur de sport)	yves.olry@herault.gouv.fr
Lozère	DDCSPP	Emmanuelle SOLIGNAC (professeur de sport)	emmanuelle.solignac@lozere.gouv.fr

Coordonnées des référents régionaux PNNS nutrition santé à l'ARS

Référents régionaux site de Toulouse site de Montpellier	ARS	Laurence BERTHERAT Jean-Paul ROMARIN	laurence.bertherat@ars.sante.fr jean-paul.romarin@ars.sante.fr
--	-----	---	---